

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de son intérêt pour les mesures législatives concernant les institutions financières.

Le député sait peut-être que j'ai récemment fait certaines déclarations, à Toronto, au sujet de la SIAP. Je reconnais que la société a été efficace. Si elle procède à certains changements, nous envisagerons certainement de ne pas aller de l'avant avec notre commission de protection des polices d'assurance.

J'ai fait état de quatre conditions que nous aimerions voir adoptées: une nouvelle forme d'administration de la société, un plus grand accès à des ressources financières privées, la capacité de prélever des redevances plus élevées si nécessaire et, finalement, la possibilité de prévoir des solutions qui assureront sa permanence. Ce sont les changements minimums que nous exigerions de la SIAP, et nous espérons que le secteur privé répondra à cela.

* * *

[Français]

LES DROITS D'AUTEUR

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine a indiqué avoir donné des directives au ministre de la Justice pour la rédaction de la Loi sur les droits d'auteur. Or, on sait que le gouvernement fédéral n'a toujours pas de politique quant à la protection des droits d'auteur.

Compte tenu que le ministre du Patrimoine attend maintenant après son collègue de la Justice, celui-ci peut-il nous dire s'il entend faire en sorte que ce projet de loi soit déposé pour étude devant la Chambre avant l'ajournement d'été?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux le dire. J'ignore au juste quand ces propositions seront soumises à la Chambre. Je sais, par contre, que les fonctionnaires de mon ministère sont en rapport avec des représentants d'Héritage Canada et préparent, à l'heure actuelle, des modifications ayant pour objectif d'améliorer la Loi sur le droit d'auteur. Cependant, en ce qui concerne la date de présentation du projet de loi, je ne peux donner une réponse précise à la députée. Je pourrais peut-être me renseigner et lui donner une réponse d'ici un jour ou deux.

Le Président: Le député de Sherbrooke.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE RÉSEAU ROUTIER

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, P.C.): Monsieur le Président, je remercie mes collègues de leur accueil habituel.

Privilège

Samedi, j'ai rencontré un groupe de camionneurs de la Nouvelle-Écosse, au sujet de la route 104. Ils protestaient contre l'utilisation à d'autres fins de 26 millions de dollars destinés, dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale pertinente, à améliorer le réseau routier, notamment pour accroître la sûreté des routes et encourager le commerce interprovincial.

Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le vérificateur général de la Nouvelle-Écosse a déclaré que cette réaffectation de fonds n'était pas conforme à l'entente signée par les deux gouvernements, le premier ministre va-t-il rappeler à l'ordre le ministre des travaux publics pour qu'il cesse d'envoyer de l'argent dans sa propre circonscription au détriment de la sûreté des routes en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue au chef du cinquième parti, à l'occasion de son intervention mensuelle.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis persuadé que le ministre va en arriver à sa réponse.

M. Young: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que, si le député avait suivi nos travaux, il saurait que les députés réformistes ont déjà soulevé la question à un certain nombre de reprises à la Chambre. Comme je leur ai dit alors, et je vais le répéter au député maintenant, c'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui décide de construire des routes ou non. Le député fait allusion au rapport du vérificateur général de la province.

Ce n'est certainement pas la première fois que notre gouvernement réaffecte des fonds de façon à être suffisamment souple pour tenir compte de certaines réalités, que ce soit à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de ces ententes, on réaffecte parfois des fonds.

Le député devrait peut-être se plaindre aux quelques collègues qu'il lui reste dans l'opposition en Nouvelle-Écosse.

Le Président: Cela met un terme à la période des questions. Le député de Prince-Albert—Churchill River veut soulever une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ALLÉGIATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier le député de North Island—Powell River a fait la déclaration suivante à mon sujet:

Monsieur le Président, le député de Prince-Albert a été officiellement adopté à la manière autochtone par la famille Bird, de la bande indienne de Montreal Lake, au cours d'un pow-pow tenu il y a deux ans. Le chef de la bande, Roy Bird, joue un rôle important au sein de cette famille. Le député de Prince-Albert a été nommé par cooptation par le ministre et il mène ces négociations avec sa famille adoptive.

Le ministre ne conviendra-t-il pas que, consciemment ou non, il a placé le député en situation de conflit d'intérêts?

Le député du Parti réformiste m'a accusé d'être en situation de conflit d'intérêts. J'estime que ces accusations ont de très graves